

Commune de BARDOUVILLE

Canton de Barentin

Seine-Maritime

Compte rendu du Conseil municipal du Jeudi 17 Novembre 2016

Présents:

Joël BERTHELEMY, Corinne DUBOIS, Frédéric DURAND, Marie-Pierre GAUBERT, Delphine HEBERT, Joëlle LEFRANCOIS, Francis MALANDAIN, Annie PETITON, Franck ROGER, Dominique ROUSSEAU,

Invité: M. Drain (architecte du patrimoine) arrivé à 20h, départ 20h45.

Pouvoirs: Pierrick LECLERC pour Franck ROGER

Matthieu Brunet pour Joël Berthélémy

Sandrine Loriot Vauquelin pour Dominique Rousseau

Marie-Pierre Gaubert est secrétaire de séance

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2016

2) Finances

- a) Points sur la situation financière
- b) Délibération portant sur l'étude de sol (Panorama Mairie)
- c) Délibération portant sur la tarification de la taxe d'inhumation
- d) Délibération portant sur le forfait Ménage de la salle polyvalente
- e) Revalorisation du tarif du restaurant scolaire pour 2017
- **f)** Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les différentes administrations pour les demandes de subventions pour les achats d'investissements

3) Gestion du Personnel

- a) Délibération portant sur les tickets kadéos
- b) Embauche d'un contrat CAE.

4) Métropole

- a) Délibération portant sur l'approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis au Trait
- b) Délibération saisissant les services de la Métropole pour modifier la Zone AU en Zone U ou/et produire un règlement des zones AU aujourd'hui inexistant
- c) Inscription des chemins ruraux au plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires (PDESI)

5) Administratif

Information sur les conséquences de la loi de simplification sur les communes et obligations administratives.

6) Questions diverses

1) Approbation procès-verbal du 14 septembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité présente.

2) Finances:

a) Points sur la situation financière

Le maire, Franck ROGER ayant au préalable envoyé les tableaux présentant la situation financière arrêtée au 14 Novembre 2016 (annexe 1), commente quelques points :

- Les chapitres 60-62-63 : 57% de réalisation
- * Dans le chapitre 64 lié au personnel, il y a un dépassement de 1000€ sur le personnel non titulaire dû à la non reprise de travail d'un CAE qui prolongeait les arrêts maladies tous les 15 jours. Il a fallu recourir à un emploi en plus pour le remplacer avec une habitante de Bardouville.
- Le chapitre 67 est en équilibre
- * Le total des dépenses de fonctionnement est à 51%. On aura un excédent budgétaire en fin d'année
- * Au chapitre 74, nous avons reçu 16840€ au lieu de 8000€ attendus et toujours pas les 24860€ du fond départemental. Nous pensons que la somme de 16840€ regroupe en fait le 7482 et 74832.

La baisse des dotations de l'état se confirme.

La situation est bonne en investissement.

Francis MALANDAIN, deuxième adjoint, fait un aparté sur la dissolution du syndicat des collèges de Duclair.

En effet, dans un contexte de rationalisation des structures intercommunales voulue par le gouvernement au regard de la loi Notre, nombre de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes à vocation unique ou multiples, devront être dissous. Le syndicat du collège est dans cette situation puisque la loi Notre impose de regrouper la compétences relative à la gestion des collèges au sein des départements

La Préfecture a donné son accord sur les conditions de dissolution du syndicat pour 2017.

Chaque Mairie doit approuver la convention portant sur la répartition de l'actif et du passif entre les communes membres. Les modalités sont proportionnelles au nombre d'habitants de la commune.

La dépense concernera essentiellement le revenu du poste du gardien du gymnase jusqu'en 2020. (2600€ en 2017, 1800en 2018 et 550€ en 2020 de salaire à budgétiser si pas de retour à l'emploi de cet employé).

La recette du produit de la vente sera de 8600€ et 16800€ à fin Octobre. Donc 28 à 30000€ devraient être comptabilisés en recette exceptionnelle en 2017.

Délibération est adoptée à l'unanimité.

b) Délibération portant sur l'étude de sol (Panorama Mairie)

Mr Fabrice Drain, architecte sollicité pour faire la prospection et l'analyse d'entreprises dans ce projet, nous présente ses conclusions.

Le mur mitoyen avec le château privé du Corset Rouge présente une partie effondrée il y a 40 ans, des fissures et déformations type « ventre ».

Le questionnement se pose sur la composition du sol et le niveau de la nappe phréatique. Le mur a été mal pensé dès le XVIe siècle car les barbacanes sont mal disposées par rapport au niveau de la nappe. Cela créé les gonflements et suintements. De plus, l'écoulement des eaux se fait mal car le circuit d'évacuation est bouché et notamment au niveau du château.

Ainsi, 3 entreprises ont été contactées pour l'étude et l'analyse des sols pour établir un diagnostic et proposer des solutions budgétisées.

Fondasol n'a pas répondu.

CEBTP et Fondouest ont soulevé les mêmes problèmes et même proposition d'étude, mais à des tarifs différents : 22600€TTC pour CEBTP et 11859€TTC pour Fondouest.

M Drain a également relevé un danger par rapport au mur surélevé d'un faible grillage qui borde le « jardin de la mairie » où les enfants de l'école et des personnes prenant des photos de paysage viennent régulièrement. Il suggère de créer un chemin de ronde en creusant le sol au niveau du mur. Le haut du mur ferait ainsi parapet et cela allégerait le terrain.

Il rassure le conseil au niveau du mur en disant que probablement, il n'y aura que quelques barbacanes à refaire et plus profondes.

Il nous signale également qu'il peut suivre les interventions de l'entreprise choisie et présenter les résultats.

M Drain quitte le conseil municipal.

D'après Mr DRAIN le mur étant mitoyen avec le château, il sera de la responsabilité des propriétaires de faire les travaux nécessaires.

Délibération pour retenir Fondouest pour l'étude : 1 abstention 12 pour,

c) Délibération portant sur la tarification de la taxe d'inhumation

Annie PETITON, 1^{er} adjoint, nous présente cette taxe obligatoire à payer dès qu'il y a une intervention des pompes funèbres sur une sépulture (tombe, dépôt de cendre...).

Elle permet à la commune de pallier à l'entretien du cimetière. Une proposition de 50€ est faite. Mr le maire rappelle les différents projets en cours et à venir (végétalisation, création du carré militaire, installation d'un panneau présentant le règlement et les tarifs du lieu).

Délibération : 2 Abstentions 11 pour.

d) Délibération portant sur le forfait Ménage de la salle polyvalente

A chaque location, le nettoyage des tables pose problème. Un forfait ménage de 60€ serait proposé lors de la location pour compenser le temps que les agents passent à remettre le matériel en état.

Délibération : 1 abstention 12 pour.

e) Revalorisation du tarif du restaurant scolaire pour 2017

Francis MALANDAIN, deuxième adjoint, explique qu'il a renégocié le contrat car la prestation n'était pas toujours satisfaisante, notamment au niveau des sauces pour les repas Trans générationnels du mercredi. Il y a toujours le problème du réchauffage des plats. La société va se déplacer sur place pour constater les problèmes.

La clause de sous fréquentation a été enlevée du contrat. Le prix du repas reste très raisonnable (2.90€), il n'y a pas de plainte de parents.

La proposition d'une augmentation de 5cts . Ce qui ferait le repas à 2.95€

Adoptée à l'unanimité.

f) Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter les différentes administrations pour les demandes de subventions pour les achats d'investissement

Adoptée à l'unanimité.

g) Proposition de créer une sortie Piscine pour l'école

La commission enfance jeunesse a travaillé sur la budgétisation d'une sortie piscine à Grand couronne.

- Créneau horaire d'1 heure tous les mardis matin (30 min de présence dans l'eau) du 28/02/17 au 16/05/17.
- 10 séances = 1078€ +2470€ CAR Adrien -300€ ristourne CAR Adrien = 3248€.

Classes concernées : CP-CE1+CE2 soit 30 élèves. Si couplées avec 10 enfants de Grand Couronne, un deuxième maître-nageur sera mobilisé

Avis favorable du Conseil Municipal.

3) Gestion du Personnel

a) Délibération portant sur les tickets kadéos

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir aux employés Communaux des tickets cadeaux pour les fêtes de fin d'année. Le carnet proposé par l'entreprise EDENRED représente un coût de 100€ par agent soit un total de 12 agents x 100€ = 1200€ + 12€ de frais d'envoi

2 personnes ne les auront pas pour raison disciplinaire et absentéisme.

Adoptée à l'unanimité.

b) Embauche d'un contrat CAE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'embaucher un nouveau contrat CAE dès que possible afin de pallier aux absents de plusieurs agents. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un contrat CAE à compter du 21/11/2016 pour une durée de 6 mois.

Délibération : 2 abstentions

11 pour.

Métropole 4)

a) Délibération portant sur l'approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis au Trait

La ZAE du Malaquis / la Hazaie située sur la commune du Trait doit faire l'objet d'un transfert à la Métropole Le Conseil Municipal approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis / la Hazaie telles que décrites dans la délibération. (Annexe 2)

b) Délibération autorisant Mr le maire à saisir les services de la Métropole pour modifier la Zone AU en Zone U ou/et produire un règlement des zones AU aujourd'hui inexistant

Le cas se présente pour la commune sur 2 parcelles privées où les propriétaires ont chacun un projet d'urbanisation. Autour de la rue de la Cerisaie, l'un veut permettre la construction de 5/6 pavillons de mixité sociale et l'autre faire un petit quartier de logements pour les seniors avec clauses environnementales. Il y a peu de foncier pour des projets d'urbanisme sur Bardouville, donc peu de levier pour accueillir de nouveaux habitants sur notre territoire. Ainsi des seniors pourraient libérer des habitations pour des logements plus adaptés tout en restant sur la commune.

Le problème de l'assainissement collectif qui est arrivé à saturation doit être pris en compte. Certaines limites des terrains étant communes avec nos baux environnementaux, nous devons prendre en compte ces

D'où la nécessité de demander à la Métropole un règlement des zones AU en y injectant de fortes clauses environnementales.

La décision est dure à prendre. Un projet de règlement à faire en amont et à présenter aux propriétaires des terrains est suggéré.

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

c) Inscription des chemins ruraux au plan Départemental des Espaces, sites et Itinéraires (PDESI)

L'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux en annexe 3, est proposée.

La totalité ou partie des chemins ruraux concernés ne seront pas aliénées. En cas d'impérieuse nécessité, le conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier.

Un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement sera proposé.

Leur caractère reste public et l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

Adopté à l'unanimité.

5) Questions diverses

- La loi de simplification doit permettre un meilleur accès aux citoyens concernant leurs démarches administratives. Les communes doivent flécher les demandes, respecter des délais... Cela aura des conséquences budgétaires (acquisition de logiciels, supports...).
 - Mme Nathalie Edun, géomètre à la section topographique départementale du cadastre de Seine-Maritime, effectue la mise à jour du plan cadastral depuis le 10 novembre 2016.
 - Delphine HEBERT soulève le problème toujours récurrent, malgré un changement de place, de dépôts sauvages de déchets dans les bacs collectifs dédiés à la rue de la Cerisaie.

Franck propose qu'elle s'occupe de cela en faisant publier un article dans le prochain corset rouge.

- Courrier adressé à l'entreprise DUMONA concernant des camions venant de chez eux qui empruntaient la RD64 interdite aux poids lourds. M Lazard est très coopérant et va être vigilant par rapport aux chauffeurs qui partent de son entreprise.
- Francis MALANDAIN nous fait part qu'il reste 3 places pour la formation sur l'usage des défibrillateurs de la commune. Annie PETITON, Joël BERTHELEMY et Frédéric DURAND acceptent d'y participer.

Fin de séance 22h40.

Annexes:

- 1. Budget
- 2. Contexte juridique de l'approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE du Malaquis au Trait

3. CHEMINS RURAUX concernés par le PDIPR